



LES CHATS P - 19 MARS 2022

Ce règlement particulier complète le règlement général des compétitions.

Article 01 : Le tournoi est autorisé sous le numéro : 21.LIFB.77/TI.L./002

Il se déroulera le **19 mars 2022**, sur 6 terrains, au Gymnase du stade -
Stade Municipal Gérard Foucher – 77820 Le CHATELET en BRIE

Ce tournoi se déroulera sans Juge-Arbitre.

Les GEO du tournoi seront responsables du bon déroulement des matchs et de l'organisation générale de la compétition. Ils pourront prendre toutes les décisions qui s'avèreront utiles à cet effet.

Article 02 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbAD, Le règlement général des compétitions, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement particulier de la compétition, ci-après.

Article 03 : Tout participant doit être en règle avec la FFbAD et doit être en possession de sa licence compétition, et muni d'une pièce d'identité.

Article 04 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Il adaptera si nécessaire l'organisation, les conditions d'inscription et de participation, en fonction des règles sanitaires applicables.

Article 05 : Le tournoi est ouvert

- ☞ **aux joueurs de la Ligue d'Ile de France,**
- ☞ **aux catégories vétéran, senior, junior, cadet**
- ☞ **aux joueurs P10-P11-P12-NC**

Article 06 : Le tournoi sera composé de :

2 tableaux de simple homme : P10, P11/P12/NC

2 tableaux de simple dame P : P10, P11/P12/NC

1 tableau de double homme P (ouvert aux NC)

1 tableau de double dame P (ouvert aux NC)

1 tableau de double mixte P (ouvert aux NC)

RESTRICTIONS :

Le tournoi se déroulant le **samedi** de 8h à 23h, **un seul tableau par joueur est possible**

Le comité d'organisation se réserve le droit de fermer un tableau si le nombre de participants dans celui-ci est insuffisant, ou de regrouper les séries des tableaux de simple dame ou simple homme en fonction du nombre d'inscrits.

Dès que cela sera possible, les tableaux comporteront une première phase en poules puis une seconde phase en élimination directe.

Article 07 : Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux

Article 08 : Le classement retenu sera celui de la dernière mise à jour, officielle, précédant la clôture des inscriptions. Les joueurs joueront prioritairement dans les tableaux correspondants à leur classement.

Article 09 : Ce tournoi est une compétition « **Standard** ». La date limite d'inscription est le **18/02/2022**.

Aucune spécification ou dérogation horaire ne sera prise en compte. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00.

Des listes d'attente pourront être établies par les organisateurs si le nombre d'inscrits (joueurs ou paires) est supérieur au nombre de places des différents tableaux. Dans ce cas, l'organisateur informera les joueurs concernés qui auront alors la possibilité de se maintenir ou non sur ces listes.

Le tirage au sort se déroulera le **04/03/2022** suivant la dernière mise à jour FFbAD des CPPH.

Les convocations seront diffusées via Badnet et Ebad. Elles seront également disponibles sur d'autres supports de communication (Badiste, page Facebook du club).

En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

Article 10 : Le montant des droits d'engagement est **12€** pour 1 tableau. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort sauf pour un forfait justifié.

Article 11 : Inscriptions.

Les inscriptions se feront sur les logiciels **Badnet** et **Ebad**.

Les inscriptions non accompagnées du règlement en ligne ne seront pas prises en compte.

Article 12 : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de désaccord sur le type de volants, le volant officiel du tournoi est, pour toutes les séries, le RSL n°3 Tournay.

Ces volants seront en vente durant toute la compétition, et à la charge des joueurs.

Article 13 : Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à la table de marque, pour désigner un arbitre (ou faisant office) ou les aider sur un point du règlement.

Article 14 : Le temps de repos entre deux matchs sera d'au moins 20 minutes (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord express des intéressé(e)s.

Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu comme précisé dans le RGC.

Article 15 : Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Les volants seront testés dès l'arrivée sur le terrain. En dehors des cas prévus par les règles du badminton, les joueurs ne seront pas autorisés à quitter le plateau.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain munis de leur matériel, d'un nombre suffisant de volants et d'une tenue adéquate respectant le règlement des tenues et des publicités.

Article 16 : Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure (par exemple, filins des paniers de basket) sera compté une fois au service, et faute en jeu.

Article 17 : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort.

Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la LIFB. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Si l'annonce de son indisponibilité est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.

Article 18 : Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

Article 19 : Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs, par conséquent les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif.

Article 20 : Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier ou par mail.

Article 21 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée.

Article 22 : Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer à la table de marque avant son premier match du tournoi.

Article 23 : Tout joueur qui souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, devra impérativement en demander l'accord à la table de marque.

Article 24 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les arbitres (ou faisant office), les conseillers uniquement aux emplacements réservés pour le coaching, et le personnel médical autorisé.

Les joueurs et conseillers devront respecter les codes de conduite de la FFBaD.

Article 25 : Seul le responsable du club, le jour du tournoi, pourra contester auprès de la table de marque.

Article 26 : Les récompenses ne seront remises qu'à la fin de la compétition pendant la cérémonie protocolaire, aux lauréats présents ; aucune dérogation ne sera consentie. Dans le cas d'une fin de tableau en milieu de compétition, une cérémonie de remise de récompenses spécifique à ce tableau pourra être décidée par les organisateurs.

Article 27 : Les photos prises lors du tournoi pourront être utilisées pour la promotion du club organisateur ou de l'événement, que ce soit sur support papier ou numérique, sauf demande contraire des joueurs inscrits.

Article 28 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 29 : Toute participation implique l'adoption du présent règlement, ainsi qu'aux règlements municipaux concernant l'utilisation du gymnase.

☞ Une buvette sera mise à disposition des participants et du public pendant la compétition.

☞ **!\ Il n'y aura pas de stand matériel !**

Tableaux et séries :

☞ Le tournoi est ouvert aux joueurs classés P10-P11-P12-NC, **licenciés en Ile de France**
Tous les premiers tours de tableaux se dérouleront en poules sous réserve d'un nombre de compétiteurs suffisant.

☞ SH P10

☞ SH P11/P12/NC

☞ SD P10

☞ SD P11/P12/NC

☞ DH P (ouvert aux NC)

☞ DD P (ouvert aux NC)

☞ Mx P (ouvert aux NC)

Déroulement :

☞ Tous les tableaux seront joués le **samedi** – un seul tableau possible.

Récompenses :

☞ Bons d'achat.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en lisant et respectant ce règlement, contribueront à la réussite de la compétition.